Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des jugements pénaux des mineurs et de l'exécution des sanctions

Description

La statistique des jugements pénaux des mineurs et de l'exécution des sanctions (JUSAS) informe sur le volume, la structure et l'évolution des condamnations pénales de mineurs et offre une vue d'ensemble sur les parcours criminels des jeunes en conflit avec la loi, informant notamment sur les durées et les modalités de séjour en institution.

Cette statistique englobe toutes les décisions provisoires prononcées en application du droit pénal des mineurs (DPMin) ; tous les jugements impliquant un délinquant juvénile ; tous les classements au sens de l'art. 21 DPMin ; les différents modes alternatifs de résolution des conflits (soit les conciliations et réparations et les médiations) ; ainsi que les décisions ultérieures. La statistique JUSAS informe également sur l'exécution des mesures de protection (provisoires) et des peines engendrant un séjour hors de l'environnement familial. Dans ce contexte elle comprend les dates d'entrée et de sortie ; le type de placement ; le nom de l'établissement ; ainsi que la raison de sortie.

Méthodologie

Méthodologie utilisée
Dossiers provenant des juges des mineurs

Variables utilisées
Données personnelles : Sexe, âge, nationalité
Jugements prononcés : Instance de décision, date de décision, infractions, sanctions.
Décisions provisoires : instance de décision, date de décision, infractions, mesures de protection
Décisions ultérieures : instance de décision, date de décision, type de décision.
Placements : types de placement, date d'entrée, date de sortie

Cette statistique est appariée avec la statistique des condamnations des adultes.

Date / période de collecte des données :
Depuis 2020 (La JUSAS remplace la JUSUS qui contenait les données relatives aux jugements de 1999 à 2019).
Annuellement

Périodicité de la publication
Annuelle

Degré de régionalisation
Suisse et cantons

Politique de révision

Les résultats sont actualisés chaque année.

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Criminalité et droit pénal
+41 58 463 62 40
crime@bfs.admin.ch